



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi


Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_176-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 29/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/176
Modification de la délibération relative à l'exposition
temporaire : L'Art à Rome au XVIIIe siècle, 1700-1758 (délib
n 2019 291 du 25 novembre 2019)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

En raison de la crise sanitaire, l'exposition temporaire *L'Art à Rome au XVIIIe siècle 1700-1758* qui devait se dérouler du 26 juin au 5 octobre 2020 au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, a été reportée à l'été 2022.

Une partie du budget qui concerne le catalogue d'exposition et le travail de fond doit être engagée durant l'année 2020. Le budget restant qui concerne la présentation de l'exposition sera engagé en 2022, cela concernera le marché transport, assurance, signalétique, support de médiation et communication, protocole, petite muséographie.

Pour mémoire, le budget global de l'exposition qui se tiendra en 2022 et acté par la délibération n°2019/291 du 25 novembre 2019, a été chiffré à **395 000 €** et bénéficie d'une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 50%, pour un montant de 164 583,33 €, soit un coût pour la Ville d'Ajaccio de 164 583,33 €.

La somme à engager sur l'année 2020 a été chiffrée à **92 500 euros**. Cette somme comprend : les commissariats de l'exposition, le catalogue d'exposition (auteurs, visuels), la muséographie et les restaurations.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 en fonctionnement.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget 2020 (hors 2022) exposition et édition : 92 500 €

Participation Ville d'Ajaccio : 53 958 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 38 542 €

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature.

DE DIRE QUE le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine LIVRE IV , Titre IV , L.442-2 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget 2020 (hors 2022) exposition et édition : 92 500 €

Participation Ville d'Ajaccio : 53 958 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 38 542 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature.

DIT

Que le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Lauren MARCANGELI